



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10021

Tel. (212) 517-9030
Fax. (212) 517-3032

DECLARATION DE S.E. M. PAUL BADJI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT
PERMANENT DU SENEGAL AUPRES DES
NATIONS UNIES AU DEBAT GENERAL
DE LA
CONFERENCE 2005 DES ETATS PARTIES
CHARGE D'EXAMINER LE TRAITE SUR LA
NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES

NEW YORK LE 6 MAI 2005

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer les sincères félicitations de la délégation sénégalaise pour votre brillante élection à la présidence de la Conférence d'examen 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Soyez assuré de son entière disponibilité à vous apporter sa pleine coopération dans l'exercice de l'importante mission qui vous a été confiée.

Qu'il me soit permis, par ailleurs, de dire que ma délégation s'associe à la déclaration faite ici par le Ministre des Affaires étrangères de la Malaisie, au nom du Mouvement des Non Alignés.

Monsieur le Président,

Nombreux sont ceux qui en 1970, année de l'entrée en vigueur du TNP, pensaient à l'imminence d'un monde libéré de la menace nucléaire. Cette prévision se fondait sur le subtil équilibre qu'offre le texte du TNP avec la prise en compte des préoccupations de toutes les catégories d'Etats Parties, mais également sur la perception largement partagée du caractère tout autant dévastateur qu'absurde de l'armement nucléaire.

Trente cinq ans après, le spectre d'une catastrophe nucléaire continue, hélas, de hanter la Communauté internationale ; le nombre d'engins nucléaires s'élevant à des dizaines de milliers. Ce sombre tableau est d'autant plus inquiétant que la connivence entre des individus ou groupes ayant accès à la technologie nucléaire et des entités aux visées criminelles n'est plus une vue de l'esprit.

En dépit de ses imperfections, le TNP est en mesure de nous affranchir de l'armement nucléaire. Aussi, conviendrait-il que les Etats Parties - ceux dotés d'armes nucléaires, comme ceux qui en sont dépourvus - se plient sans tarder à leurs engagements respectifs autour des trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et l'usage pacifique de la technologie nucléaire.

Cela est à la fois un impératif moral au regard de la nocivité des armes nucléaires et une obligation découlant de la légalité internationale, dans la mesure où le TNP est un instrument juridiquement contraignant.

Monsieur le Président,

Même si la non-prolifération verticale reste encore un sujet de vive préoccupation, force est de reconnaître que les résultats obtenus dans la non-prolifération horizontale sont fort appréciables. Les Etats en dehors du TNP disposant d'armes nucléaires se comptent sur les doigts d'une main. Il s'y ajoute que se développent progressivement des zones exemptes d'armes nucléaires, conformément à l'article 7 du TNP.

A ce sujet, il me plaît de relever que la Conférence des Etats Parties et Signataires de ces zones, organisée à Mexico-City du 26 au 28 avril 2005 - à l'heureuse et louable initiative du Gouvernement mexicain auquel nous renouvelons au passage nos sincères remerciements

pour la qualité de l'organisation de cette réunion - a mis en lumière la contribution de ces zones dans la non-prolifération nucléaire horizontale, depuis l'entrée en vigueur le 22 avril 1968 du Traité de Tlatelolco couvrant la zone de l'Amérique latine et des Caraïbes. Depuis, les zones du Pacifique Sud et de l'Asie du Sud se sont dotées de traités, entrés en vigueur, respectivement en 1986 et 1997. Il est temps que le Traité de Pelindaba établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, déjà signé par la grande majorité des Etats africains, recueille le plus tôt possible le nombre de ratifications nécessaire pour son entrée en vigueur rapide.

Ma délégation est d'avis que ces zones doivent s'étendre partout dans le monde et singulièrement au Moyen Orient, région meurtrie par tant de déchirures. En vue de favoriser l'institution d'une telle zone dans cette dernière région, il serait indiqué, conformément à une résolution prise lors de la Conférence d'examen de 1995, qu'Israël adhère au TNP et soumette ses installations au système de garanties généralisées de l'Agence Internationale de l'Energie atomique (AIEA).

Tout en renforçant la confiance entre les pays de la même région et en rendant impossible toute éventuelle course aux armements nucléaires, ces zones deviennent ainsi un cadre sécurisé de co-développement et de co-prospérité.

Sur ce chapitre de la sécurité, je voudrais rappeler l'attachement du Sénégal à la position africaine sur les déchets dangereux, notamment les déchets radioactifs, consacrée par la « Convention de Bamako sur l'Interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la question des déchets dangereux produits en Afrique ». A ce sujet, je voudrais préciser combien nous tenons, au Sénégal, au respect scrupuleux par tous les Etats - en particulier ceux conduisant des programmes nucléaires - des dispositions de la résolution 58/60 sur les déchets radioactifs dont les effets destructeurs sur l'environnement et la santé ne sont plus à prouver.

Monsieur le Président,

A l'examen des faits, il est évident que des efforts appréciables doivent encore être menés dans les domaines respectifs de la non-prolifération verticale et du désarmement nucléaires.

L'article 6 du TNP invite tous les Etats Parties à « poursuivre de bonne foi des négociations visant la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée » et prône l'adoption d'un « traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Il convient de reconnaître que ce scénario prévu par l'article 6 ne s'est pas encore réalisé. Au contraire, nous assistons, impuissants, à une hausse continue des armements nucléaires, à une sophistication léthale de ces armes, à une valorisation de doctrines militaires prévoyant l'usage de ces terribles engins dans des conflits.

Il s'agit là d'une situation dangereuse. Aussi mon Pays exhorte-t-il tous les Etats participant à la Conférence du Désarmement (CD), notamment les Etats dotés d'armes

nucléaires, de faire preuve de flexibilité et de dépassement, en vue d'assurer le fonctionnement effectif de ce seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement et qui a déjà fourni la preuve de son utilité de par le passé.

Mon Pays voudrait, à cet égard, redire son soutien au programme de travail sur les questions de fond proposé par le Groupe des 5 Ambassadeurs, accepté du reste par la majorité des membres de la Conférence du Désarmement, programme qui constitue une base crédible de négociations.

Monsieur le Président,

Le Sénégal se reconnaît parfaitement dans l'affirmation contenue dans la Déclaration finale de la Conférence de Révision de 2000, selon laquelle la garantie absolue contre l'usage ou la menace de l'usage des armes nucléaires reste leur totale élimination.

A cet égard, l'application rigoureuse des treize mesures arrêtées lors de cette Conférence contribuerait à réaliser cet objectif. Parmi ces mesures, je voudrais évoquer la création, au sein de la Conférence du Désarmement, d'un organe subsidiaire et la négociation, au niveau de cette même instance, dans la transparence et selon une démarche multilatérale, d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à des armes ou procédés nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, il est impératif qu'entre rapidement en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, par sa ratification par les onze Etats restants sur les 44 indiqués dans l'annexe II de cet instrument juridique. En attendant cette entrée en vigueur, le moratoire sur les essais nucléaires doit, bien entendu, être de rigueur.

Monsieur le Président,

Avant de clore mon propos, je voudrais ici réaffirmer le droit légitime et inaliénable des Etats d'exploiter, à des fins pacifiques et de développement, l'énergie et la technologie nucléaires, droit consacré par l'article 4 du TNP. Le transfert de technologie devrait être non-discriminatoire et libre de toutes entraves. Il reste que ces activités nucléaires devraient être placées sous le régime de sauvegarde de l'AIEA.

Ma délégation souhaite vivement que nous restons guidés par nos responsabilités à l'endroit des générations présentes et futures et par la claire conscience de l'indivisibilité de notre sécurité. Il reste évident que celle-ci est collective ou n'est pas.

Aussi voudrais-je nourrir l'espoir que, conscients des dangers réels liés à l'existence des armes nucléaires, nous saurons au cours de nos travaux, faire preuve de bon sens, afin de léguer à nos enfants et petits enfants un monde de paix, de concorde et de prospérité.

Je vous remercie.